



Examen d'entrée 2023

Création et interprétation électroacoustique

Descriptif des épreuves de Licence CIM/DNSPM

Présélection (enregistrement audio ou vidéo) :

Pour l'entrée en DNSPM, les candidats doivent présenter 2 ou 3 compositions : électroacoustique sur support (acousmatique), électronique temps réel, mixte (instrument et électronique), ou musique électroacoustique en relation à d'autres arts.

Il est demandé aux candidats de mettre en ligne les fichiers (audio, vidéo, PDF) de leurs œuvres sur une plateforme convenable : Google drive ou Dropbox, par exemple, selon les modalités définies ci-dessous.

Les liens vers ces enregistrements (audio/vidéo) et des partitions en format PDF (dans le cas de la musique mixte), sont à renseigner dans l'onglet « Questions supplémentaires » du dossier de candidature sur la plateforme Taïga, au plus tard le mardi 15 mars 2022, délai de rigueur.

Informations sur la présélection :

- Les titres des fichiers audio ou vidéo et du fichier de la partition doivent être indiqués comme suit :
NOM Prénom Coursus (nom de l'œuvre).
Exemple : DUPONT Marie DNSPM (titre de l'œuvre)

Admission :

1) Une mise en loge d'une durée de 4 heures maximum, dont l'objectif est d'évaluer les connaissances techniques, théoriques et musicales du candidat. L'épreuve comportera :

- Questions théoriques : Questions sur les connaissances de base de l'informatique musicale parmi – la chaîne électroacoustique, l'audio numérique, l'acoustique, le signal audio, l'analyse spectrale, le traitement, la synthèse.
- Écoute – parmi : commentaires d'écoute/analyses d'œuvres ou d'extraits d'œuvres électroacoustiques, l'identification de sons complexes (transformations ou traitements appliqués à un son de départ), représentations graphiques.
- Un exercice de réalisation de séquence courte électroacoustique uniquement à partir des sons donnés (le candidat amène son propre ordinateur et logiciel, ou un ordinateur avec REAPER peut être mis à disposition).
- Une évaluation du niveau de formation musicale

2) Entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes, portant sur les pièces présentées lors de la présélection et sur le projet d'études. Le candidat devra se munir d'une clé USB contenant les pièces à faire écouter (format AIFF ou WAVE pour l'audio, ou MOV compatible Mac pour une vidéo) et, dans le cas de la musique mixtes, 3 jeux des partitions.

Informations sur l'admission

L'admission se fera en présentiel.

Le candidat doit apporter une clé USB contenant les pièces à faire écouter, et dans le cas de la musique mixte, 3 jeux des partitions; il les donnera au jury au moment de son passage et les récupérera ensuite.

Pour les candidats étrangers non européens (hors Union Européenne, Espace Économique Européen, Suisse, Andorre, Monaco ou Royaume-Uni) :

Eu égard à l'éloignement géographique et des contraintes logistiques du déplacement à Strasbourg, possibilité est donnée de solliciter l'épreuve d'admission en distanciel.

Cette demande doit être faite lors du dépôt de candidature.

L'épreuve aura lieu sur convocation, heure française, aucune dérogation possible.

For non-European candidates (from outside the European Union, the European Economic Area, Switzerland, Andorra, Monaco and the United Kingdom):

In view of the geographical distance and the logistical constraints of travelling to Strasbourg, the possibility is given of requesting the distance admission test.

This request must be made at the time of application.

The test will take place at the invitation of the candidate, French time, no derogation possible.